

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Document à l'intention des parents 2025-2026

À notre école

À l'école de la Forêt, les valeurs de bienveillance, de collaboration et de réflexion sont mises de l'avant. Elles favorisent un climat sain et sécuritaire pour l'ensemble de nos élèves et de notre personnel scolaire. Nous désirons avoir un impact dans la vie des enfants en les accompagnant dans le développement d'aptitudes sociales et d'une saine gestion des émotions. C'est pour cette raison que nous mettons en place un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence.

Portrait de situation

- 90 % des élèves disent vivre un sentiment de bien-être à l'école (QSVER 2023-2024).
- 71,8% de nos élèves trouvent que les adultes de l'école appliquent des conséquences lorsque les élèves ne respectent pas les règles.
- 80 % des élèves estiment avoir de bonnes relations avec les enseignants (es) (QSVE-R 2023-2024).

Priorités

- Notre priorité est de réduire la perception de la violence dans l'école, tant au niveau de la violence physique et de la violence verbale.
- L'école de la Forêt s'engage à accompagner chaque élève dans le développement de ses aptitudes sociales.

Constats dégagés en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel et à l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Considérant la hausse des commentaires basés sur des motifs liés notamment à la couleur ou à l'origine ethnique chez nos élèves du 3e cycle, nous venons à la conclusion que nous devons faire des activités de sensibilisation avec nos élèves.

Voici quelques définitions pour une compréhension commune ...

Conflit

Mésentente ou désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Un conflit peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

Violence

"Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle; **Exercée intentionnellement** contre une autre personne; Ayant pour effet d'engendrer **des sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer; En **s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à **ses droits ou à ses biens**."

(LIP, art.13, LEP, art. 9)

Intimidation

"Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non; À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées; Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser."

(LIP, art.13, LEP, art. 9)

Violence à caractère sexuel (VACS)

"toute forme de violence commise par le biais de **pratiques sexuelles** ou en **ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de **toute inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**, incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris par un moyen technologique."

(Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, art.1)

Plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence

Document à l'intention des parents

ASR-CVI

Agence de soutien intégral
au Réseau Chantier jeunesse
violence et intimidation

Nos moyens

- Ateliers en salle de classe au 1er palier;
- Application de la démarche de prévention et d'intervention graduée;
- Zonage de la cour pour maximiser la surveillance active;
- Formation continue concernant la surveillance active sur la cour d'école;
- Poursuite du projet Shack à chicane (deviendra le Refuge) pour la gestion des comportements inappropriés avec persistance ou avec agressivité lors des récréations.
- Poursuite du projet Récré-Action sur la cour d'école;
- Récréations actives, collaboration TES et SDG, présence de TES à l'intérieur aux récréations;
- Littérature jeunesse pour traiter de différents thèmes en lien avec un climat sain et sécuritaire;
- Contrats de joueurs au terrain synthétique pour les élèves nécessitant davantage de support et constance dans la surveillance au terrain synthétique;
- Participation à la journée du chandail rose pour contrer l'intimidation et aux journées de sensibilisation;
- Déploiement du programme Hors-Piste pour tous les élèves (comportements socioémotionnels).
- Enseignement d'une démarche universelle de résolution des conflits pour l'ensemble des élèves de l'école.

Confidentialité

Les informations relatives aux autres élèves impliqués dans la situation devront être traitées de manière confidentielle.

Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime.

- Sensibilisation à la confidentialité : présentation du code d'éthique du CSSPO;
- Sensibilisation à la confidentialité dans les échanges courriel entre les intervenants (faits observables, utilisation des initiales de l'élève, etc.).

Faire ÉQUIPE pour le bien-être de tous

- Publication et diffusion de capsules sur l'intimidation et la violence;
- Implication des parents à l'OPP et au CE;
- Implication des parents dans la recherche de solutions;
- Accompagner les parents et les diriger vers des outils ou des ressources, au besoin (ex : travailler social ou intervenant communautaire);
- Promotion de la courtoisie dans le stationnement et autour de l'école;
- Participation des parents au plan d'intervention de leur enfant lorsqu'il y en a un;
- Communication régulière et rigoureuse faite aux parents par les intervenants;
- Communication plus spécifique aux parents d'enfants impliqués dans des situations de violence ou d'intimidation;
- Affichage « Le respect, tout le monde y a droit » dans les fenêtres des lieux communs comme le secrétariat;
- Partage d'offres venant de nos partenaires communautaires;
- Envoi mensuel d'une communication à tous les parents concernant les activités prévues à notre école;
- Sondage maison pour obtenir les perceptions des parents sur des enjeux scolaires (code de vie);
- Offre d'activités pour la communauté.

Ensemble pour l'amélioration continue du climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant !

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté

(incluant la violence à caractère sexuel et l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale)

Actions

Au moment même où un acte est constaté certaines actions sont à mettre en place.

Ces actions sont celles qui seront effectuées par le premier intervenant et vise la sécurité de tous.

Par la suite, le 2e intervenant fera l'analyse de la situation et interviendra auprès des personnes concernées.

Une communication sera faite aux parents des élèves concernés par le 2e intervenant ou la direction de l'établissement afin de déclencher un processus de recherche de solutions.

Mesures de soutien et d'encadrement

- Accueillir les élèves impliqués et assurer un retour au calme, si nécessaire;
- S'assurer que l'instigateur et la victime ne se retrouvent pas dans la même pièce pour favoriser un climat de confiance et la sécurité de tous;
- Rassurer l'élève victime (ou témoin) de la prise en charge de la situation;
- Consigner la version de tous les élèves ou adultes témoins;
- Assurer un suivi auprès des élèves impliqués;
- Possibilité d'une demande d'aide supplémentaire (intervention des services complémentaires);
- Communication et suivi avec les parents des élèves concernés;
- Les intervenants de 2e palier s'assurent que les moyens choisis pour assurer la sécurité de l'enfant victime ou témoin ont été mis en place et que les interventions ont été faites auprès de tous les élèves impliqués;
- Suivi assuré de concert avec les membres de l'équipe-école concernés par la situation (filet de sécurité autour de l'élève victime).

Sanctions possibles

Les sanctions seront appliquées selon l'analyse de la situation (profil de l'élève; nature, gravité, fréquence, légalité du geste posé).

- Processus de réflexion avec soutien TES;
- Accompagnement d'une T.E.S. pour poser un geste réparateur;
- Référence aux T.E.S. pour un accompagnement et l'enseignement des comportements attendus;
- Retour à la maison (pour une période déterminée par l'équipe de direction) afin que l'équipe-école prenne le temps de se consulter et d'organiser un retour en classe optimal pour les besoins particuliers de l'élève;
- Rechercher des alternatives à la suspension (interne et externe);
- Plan d'action pour les élèves récidivistes : information donnée au personnel concerné;
- Élaboration d'un système de renforcement des comportements positifs personnalisé;
- Retour à l'école de l'élève en présence de ses parents pour une rencontre avec la direction afin de déterminer les attentes respectives, les modalités et les mesures mises en place par l'équipe-école en partenariat avec les parents.

Suivi

- Retour d'appel aux personnes concernées;
- Assurer une surveillance accrue et mettre en place des dispositions assurant la sécurité auprès des élèves concernés;
- Retour par courriel aux personnes concernées en respectant la confidentialité des interventions;
- Conserver des notes évolutives ou un registre des interventions effectuées;
- Assurer un suivi auprès des élèves pour vérifier si la situation se maintient, s'améliore ou s'est estompée et poser les actions nécessaires (suivi 2-1-1);
- Collaboration avec les parents des élèves concernés.

Pour vous soutenir et vous accompagner...

Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Pour effectuer un signalement:

Élèves:

Une formulation (verbale, écrite, courriel, téléphone) peut être faite à la direction, la direction adjointe, les T.E.S. le ou la titulaire, l'éducatrice ou l'éducateur au service de garde.

Pour les parents:

Une formulation (verbale, écrite, courriel ou par téléphone) peut être faite à la direction, la direction adjointe, la secrétaire, les T.E.S. le ou la titulaire, la technicienne au service de garde ou la classe principale au service de garde.

Pour le personnel:

Une formulation (verbale, écrite, courriel ou par téléphone) peut être faite à la direction, la direction adjointe, les T.E.S. le ou la titulaire, la technicienne au service de garde ou la classe principale du service de garde.

Les enseignants(es) utilisent leurs notes évolutives au besoin ou le SOI.

Pour porter plainte:

En cas d'insatisfaction au suivi donné à un signalement ou à une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence fait à un directeur d'établissement d'enseignement, vous pouvez formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du CSS ou de la CS.

Violence à caractère sexuel (VACS) plainte et signalement

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer directement un signalement ou de formuler une plainte au protecteur régional de l'élève, verbalement ou par écrit (LPNE, art. 33, par. 2°). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

IMPORTANT

Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS ou au protecteur régional de l'élève. **Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.**

Ressources dans le milieu scolaire

Dans l'établissement scolaire

Direction:

Isabelle Lowe, direction

Personnes ressources au dossier climat, violence et intimidation:

Sophie Laporte, TES

Sophie Laporte, TES

CSS ou CS

Personne responsable du traitement des plaintes

Caroline Sauvé, responsable du traitement des plaintes

Protecteur national de l'élève

En ligne : [formulaire sur le site internet](#)

1 833 420-5233 (appel et texto)

info@pne.gouv.qc.ca

Ressources externes

Service de police

819-246-0222

CIUSSS ou CISSS

819-966-6000

Centre d'aide aux victimes

819-778-3555

Ligne Parents

1-800-361-5085
www.ligneparents.com

Commission des services juridiques

1-800-842-2213
www.csj.qc.ca

Directeur de la protection de la jeunesse

819-776-6060

